



Formation à l'agrément de piégeage des animaux nuisibles

Une formation de deux jours, réservée aux agriculteurs et aux éleveurs, est organisée avec le concours de la fédération des chasseurs les **25 février et 4 mars 2015** à la Saligue aux oiseaux de Biron (près d'Orthez).

Ce stage permet, avant tout, de piéger de manière légale mais également de bien maîtriser la réglementation.

La première journée de ce stage est consacrée à la réglementation sur le piégeage, la connaissance des espèces et les pièges autorisés (8h30 à 17h30).

La seconde journée est orientée vers la mise en situation sur le terrain et la manipulation des pièges (8h30 à 17h30).

Inutile d'avoir le permis de chasse pour devenir piégeur agréé!

Pour participer à ce stage, une inscription est obligatoire en raison du nombre de places limitée!

Il vous sera demandé un chèque de 30 euros couvrant les deux repas pris le midi pour valider votre inscription.

Pour s'inscrire :

Remplissez le bulletin d'inscription et renvoyez-le accompagné d'un chèque de 30 euros à l'ordre de la fédération des chasseurs (FDC64) à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation avant le 20 février 2015.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter : Sylvie DESIRE au 05.59.90.18.52.

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

N° de téléphone fixe :

Portable :

Adresse e-mail :

Je désire participer à la session d'agrément de piégeage qui aura lieu les 25 février et 04 mars 2015 à « La Saligue aux Oiseaux » de Biron (près d'Orthez).

Je joins un chèque de 30 € à l'ordre de « FDC 64 » afin de confirmer mon inscription.

A retourner avant le 20 février à :

FDGDON Sylvie DESIRE – Maison de l'Agriculture 124 Bd Tourasse 64 078 PAU Cedex